

APPEL À
CANDIDATURE

PRIX
LE BAL / ADAGP
DE LA JEUNE
CREATION

6^e ÉDITION
2025 - 2027

Soutenu
par


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

@dagp
Pour le droit des artistes

LE BAL

PRÉSENTATION DU PRIX

LE BAL, l'ADAGP et le ministère de la Culture apportent leur soutien à la jeune création en accompagnant dans la durée l'émergence d'un travail artistique. Les cinq premiers lauréat·es ont été : Clément Cogitore (1^{ère} édition), Yasmina Benabderrahmane (2^{ème} édition), Eric Minh Cuong Castaing (3^{ème} édition), Marine Peixoto (4^{ème} édition) et Marie Quéau (5^{ème} édition).

Ce Prix, attribué tous les deux ans, est destiné aux photographes et/ou vidéastes de moins de 40 ans français·es ou de nationalité française vivant à l'étranger, ou travaillant/résidant en France depuis au moins 5 ans. Il a pour but d'accompagner le·la lauréat·e durant deux années dans la réalisation d'un projet de création déjà amorcé. Seront privilégiés les projets s'inscrivant dans le spectre large de l'image-document, articulant enjeux politiques/sociétaux et esthétiques.

Une dotation de 20 000 euros TTC permettra à l'artiste de mener à bien son projet. Au terme des deux ans, son travail fera l'objet d'une exposition au BAL et d'une publication.

Le·La lauréat·e bénéficiera également d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP, accompagnée soit d'un texte critique, soit de prises de vue de son travail.

À l'issue d'une présélection de cinq à dix dossiers, le jury, composé de personnalités du monde des arts visuels, se réunira le 6 octobre 2025 pour distinguer le·la lauréat·e et les coups de cœur.

Le·La lauréat·e et les coups de cœur du jury bénéficieront durant l'année 2026 de deux journées de masterclass où ils rencontreront des professionnel·les du monde des arts visuels (responsables d'institution, éditeur·ices, graphistes, critiques, artistes, collectionneur·ses, etc.) dans le but d'enrichir et de faire évoluer leur projet de création.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

Lancement de l'appel à candidature : 6 mai 2025

Date limite de candidature : 11 septembre 2025

Réunion du pré-jury : 15 et 16 septembre 2025

Réunion du jury : 6 octobre 2025

Announcement du·de la lauréat·e : 8 octobre 2025

Soutenu par

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES DU PRIX

LE BAL est un lieu indépendant d'exposition, de pédagogie et de recherche dédié à l'image contemporaine sous toutes ses formes : photographie, vidéo, cinéma, nouveaux médias. À la fois militant et expérimental, LE BAL est un laboratoire des nouvelles écritures du réel impliquant artistes, chercheur·ses, commissaires, éditeur·ices et public. Reconnu sur la scène internationale pour la singularité et l'exigence de sa programmation, LE BAL met en avant des artistes dont les créations allient enjeux politiques et esthétiques.

Créée en 1953, l'**ADAGP** est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 55 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 240 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'**ADAGP** encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

Le ministère de la Culture accompagne la photographie en finançant un ensemble d'institutions qui assurent la conservation et la diffusion des œuvres (Bibliothèque nationale de France, Centre Pompidou, Musée d'Orsay, Centre national des arts plastiques, Jeu de Paume) ainsi que le réseau national des centres d'art contemporain qui assure une présence de la photographie sur l'ensemble du territoire. L'État soutient également la création photographique via la politique d'acquisitions du Centre national des arts plastiques et les Fonds régionaux d'art contemporain, et accompagne de grands événements tels que Paris Photo, les Rencontres d'Arles et Visa pour l'image.

LAURÉAT-ES PRÉCÉDENT-ES

Clément Cogitore (2017)



Braguino
© Clément Cogitore / ADAGP, Paris, 2025

Yasmina Benabderrahmane (2019)



Danse, 2020 © Yasmina Benabderrahmane / ADAGP, Paris, 2025

Eric Minh Cuong Castaing (2021)



Forme(s) de vie, 2021 © Éric Minh Cuong Castaing / ADAGP, Paris, 2025

Marine Peixoto (2023)



Sans-titre, parc de Bercy, Paris, 2020
© Marine Peixoto / ADAGP, Paris, 2025

Marie Quéau (2025)



Avant le feu, formation cascadeur, extrait du projet *Fury*, 2020 © Marie Quéau / ADAGP, Paris, 2025

CANDIDATER

Pour pouvoir participer au Prix, le-la candidat-e doit cumulativement :

- Être majeur-e et âgé-e de moins de 40 ans (inclus) à la date de l'envoi de sa candidature
- Être français-e ou de nationalité française vivant à l'étranger, ou travailler/résider en France depuis au moins 5 ans
- Avoir un projet photographique et/ou vidéo déjà amorcé

Les dossiers doivent comprendre les éléments suivants :

- Un texte de présentation du projet en français ou en anglais comprenant une note d'intention et une description des œuvres déjà réalisées dans le cadre de ce projet (format, technique, support, etc.) et un CV détaillant son parcours (formation, expositions, éditions, prix, etc.) au format PDF.
- Une série cohérente de 15 à 20 photographies, extraites du projet en cours, numérotées, au format JPEG (300 DPI, 30 cm de hauteur minimum) ; et si le projet le nécessite, 1 à 3 vidéos au format MOV ou MP4.
- L'[attestation de la scène française](#) au format PDF, dûment remplie et signée.
- Le [formulaire de candidature](#) en ligne, dûment rempli.

Les fichiers devront porter la nomenclature suivante :

- Pour la description du projet et le CV : NOM_Prénom_projetCV.pdf
- Pour les fichiers photo/vidéo : NOM_Prénom_NomDuProjet_01.jpeg/.mov/.mp4
- Pour l'attestation de la scène française : NOM_Prénom_attestation.pdf

Les dossiers devront être envoyés sur la plateforme WeTransfer (maximum 2Go) avant le 11 septembre 2025, 23h59 à l'adresse suivante : production@le-bal.fr.

L'annonce du-de la lauréat-e sélectionné-e par le jury se fera le 8 octobre 2025.

RÈGLEMENT

1/ CANDIDATURE

Le Prix est ouvert à tout·e photographe et/ou vidéaste remplissant les conditions suivantes :

- Être majeur·e et âgé·e de moins de 40 ans (inclus) à la date de l'envoi de sa candidature
- Être français·e ou de nationalité française vivant à l'étranger, ou travailler/résider en France depuis au moins 5 ans
- Avoir un projet photographique et/ou vidéo déjà amorcé

Un dossier complet de candidature devra être envoyé avant le 11 septembre 2025, 23h59. Toute candidature effectuée avec des informations incomplètes ou erronées sera refusée. L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par les candidat·es de toutes les conditions énoncées dans le présent règlement.

Un seul projet de création par candidat·e sera accepté par édition du Prix. Les candidat·es ayant déjà participé aux éditions précédentes ont la possibilité de postuler à nouveau au Prix, à condition de proposer un travail inédit et différent des quatre premières éditions.

Le·La candidat·e garantit que les œuvres proposées au Prix sont originales, inédites et qu'il·elle est le·la seul·e détenteur·trice de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Le·La candidat·e s'engage à mentionner de façon explicite dans la description de son projet si des images et/ou vidéos ont été générées par le moyen d'une intelligence artificielle. Tout manquement à cette obligation entraînera une disqualification du·de la candidat·e.

2/ DÉSIGNATION DU·DE LA LAURÉAT·E

Le processus de sélection se déroule en deux étapes distinctes.

Tout d'abord, une lecture attentive de tous les dossiers reçus est effectuée par un pré-jury composé de deux professionnel·les du monde des arts visuels et de membres de l'équipe du BAL. À l'issue de cette présélection, les candidat·es retenu·es seront invité·es à venir présenter leur projet au jury qui se réunira le 6 octobre 2025 au BAL.

Présidé par Diane Dufour (directrice du BAL), il sera composé d'un panel d'artistes et de professionnel·les de la culture qui sera annoncé dans le courant de l'été 2025. Il désignera un·e lauréat·e ainsi que des coups de cœur. En cas d'égalité des voix, la présidente du jury aura voix double.

3/ DOTATION

Le·La lauréat·e recevra une bourse de 20 000 euros TTC afin de pouvoir finaliser son projet. Cette dotation comprend la recherche, les honoraires, les droits et les frais techniques afférents à la création des œuvres.

Le·La lauréat·e bénéficiera d'un accompagnement dans le développement de son projet par l'équipe du BAL. Il·Elle sera conseillé·e à chacune des étapes : de la direction artistique à la conception éditoriale de l'ouvrage, de la production des œuvres à la scénographie de l'exposition.

PRIX LE BAL / ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION

LE BAL prendra en charge la production du travail du-de la lauréat-e qui sera présenté dans ses espaces d'exposition. La sélection des œuvres, la scénographie et la production seront menées en accord avec LE BAL et en fonction des contraintes techniques et budgétaires du BAL.

Le travail réalisé par le-la lauréat-e sera exposé au BAL et fera l'objet d'une publication, co-éditée par LE BAL et l'éditeur de son choix.

4/ ENGAGEMENTS DU-DE LA LAURÉAT-E

Le-La lauréat-e s'engage à :

- Exposer son projet au BAL, qui sera accompagné d'une publication.
- Respecter le calendrier qui lui sera remis pour chaque étape de réalisation du projet d'exposition et d'édition.
- Faire un don de trois œuvres (une série ou 3 tirages isolés) provenant de l'exposition au BAL.
- Participer à des interviews ou reportages destinés à promouvoir son travail et le Prix et être présent-e aux conférences de presse organisées par LE BAL, l'ADAGP et le ministère de la Culture.
- À mentionner lors des présentations ultérieures de son projet : « Œuvre réalisée dans le cadre de la 6^e édition du Prix LE BAL/ADAGP de la Jeune Création avec le soutien du ministère de la Culture ».

5/ ENGAGEMENTS DES COUPS DE CŒUR

Les coups de cœur s'engagent à participer à des entretiens ou reportages destinés à promouvoir leur travail et le Prix.

6/ AUTORISATIONS DU-DE LA LAURÉAT-E ET DES COUPS DE CŒUR

Le-La lauréat-e et les coups de cœur autorisent LE BAL à réaliser des photographies et des enregistrements sonores et/ou visuels des images issues de la présentation de leur travail au Prix, et autorisent LE BAL à utiliser 15 images de leur projet soumis au Prix pour la promotion des journées de masterclass, de l'exposition, et du livre et plus généralement pour la communication autour du Prix par LE BAL et l'ADAGP sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une durée de 10 ans renouvelable à compter de la date de l'annonce du-de la lauréat-e.

La dotation du-de la lauréat-e, comprend les droits d'utilisation par LE BAL et l'ADAGP des images du projet finalisé par le-la lauréat-e pour les usages suivants :

- Exposition au BAL (pour la durée de l'exposition) ;
- Publication co-éditée avec un éditeur choisi par LE BAL ;
- Supports de communication papier ou numérique destinés à une diffusion gratuite auprès du public (dépliants, brochures, flyers, communiqués de presse...) ;
- Mise à disposition de la presse de 15 images pour la communication autour de l'exposition, des masterclass ou du Prix.

Les coups de cœur autorisent l'utilisation d'une image de leur projet par LE BAL et l'ADAGP pour la communication autour de ces journées et du Prix.

La rémunération ci-dessus est sans préjudice des droits qui seront reversés au lauréat ou à la lauréate et/ou aux coups de cœur s'ils sont membres de l'ADAGP, selon l'accord forfaitaire conclu entre LE BAL et l'ADAGP.